

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 13 (1925)

Heft: 222

Artikel: Les femmes à la VI^e Assemblée de la Société des Nations

Autor: Gueybaud, J.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-258637>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE Mouvement Féministe

Organe officiel

des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

Paraissant à Genève tous les quinze jours le vendredi

ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 5.—
ETRANGER... . 8.—
Le Numéro... . 0.25

DIRECTION ET RÉDACTION

M^{me} Emilie GOURD, Pregny

ADMINISTRATION

M^{me} Marie MICOL, 14, r. Michel-Du-Crest

Compte de Chèques I. 943

ANNONCES

12 inser. 24 inser.
La case, Fr. 45.— 80.—
2 cases, . 80.— 160.—
La case 1 insertion: 5 Fr.

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Les abonnements partent du 1^{er} janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le second semestre de l'année en cours.

SOMMAIRE: Les femmes à la VI^e Assemblée de la Société des Nations: J. GUEYBAUD. — Silhouettes d'Américaines: I. Perceptrice d'impôt: V. DELACHAUX. — De ci, de là... — L'Idée marche (les prud'femmes vaudoises; le suffrage féminin devant le Sénat italien; les élections municipales anglaises): L. D. et E. GD. — La lutte contre la tuberculose: I. Chez nous et ailleurs: Jeanne PITTEL. — Notes et documents: la réglementation de la prostitution, quelques documents. — Association suisse pour le Suffrage féminin. — A travers les Sociétés féminines. — *Feuilleton*: Pour les petits: I. la pouponnière du Camouflage: Jeanne VUILLIOMENET; II. L'Exposition de puériculture de la Croix-Rouge genevoise: M.-L. PREISS. — *Illustration*: Mrs. MacKinnon; la duchesse d'Atholl.

AVIS IMPORTANT. — La succession rapide des dates de l'Assemblée générale de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses à Genève, et de la réunion du Comité Exécutif et du Comité International de l'Alliance Internationale pour le Suffrage des Femmes à Paris risquant, en accaparant le temps de notre Rédactrice, d'apporter un léger retard dans la parution de ce numéro, nous nous excusons d'avance auprès de nos lecteurs de toute irrégularité dont ils pourraient avoir à se plaindre.

C'est cette même cause également: délai de temps limité, qui nous oblige à renvoyer à notre prochain numéro la publication du compte-rendu des séances de l'Alliance nationale à Genève.

Le MOUVEMENT FÉMINISTE.

Les femmes à la VI^e Assemblée de la Société des Nations

Un peu de recul, pour contempler tout édifice, est nécessaire. Il en est de même pour toute manifestation importante. Et c'est pourquoi, quel que soit le désir que nous en ayons, nous ne sacrifices pas toujours à la déesse Actualité, et nous ne donnons pas à nos lecteurs, durant l'Assemblée même de la Société des Nations, une vue d'ensemble de la part qu'ont prise les femmes déléguées aux travaux de cette Assemblée, cela parce que nous savons que cette participation féminine, nous la jugerons mieux avec le recul de quelques semaines, sans risquer d'autre part pour cela le danger de ne plus nous trouver « à la page » ! . . .

Six femmes déléguées ou experts techniques, cette année, comme les années précédentes, à l'Assemblée. Si bien que ce chiffre semble devenir traditionnel et fatidique, et que l'on se demande quel autre pays rompra le charme, en s'inscrivant sur la liste des Etats progressistes, qui estiment que des femmes peuvent, aussi bien que des hommes, et parfois beaucoup mieux, représenter leur point de vue aux questions débattues à l'Assemblée? Ce dont, en tout cas, nous pouvons en toute certitude assurer nos lecteurs, c'est que ce pays-là ne sera pas la Suisse! — Mais si le chiffre global de l'élément féminin à l'Assemblée reste invariable, les personnalités, elles, changent: l'Angleterre, depuis quatre ans, n'a pas envoyé deux fois

la même déléguée, la duchesse d'Atholl occupant cette année le poste qu'ont rempli successivement avant elle Mrs. Coombe-Tennant, Dame Lyttelton et Mrs. Swanwick; l'Australie a envoyé Mrs. MacKinnon, dont il a déjà été parlé ici même; et M^{me} Bonnevie, déléguée de la Norvège, retenue par ses occupations universitaires, a été remplacée cette fois-ci par la très sympathique M^{me} Larssen-Jahn. En revanche, M^{me} Bugge-Wicksell (Suède), M^{me} Forchammer (Danemark) et M^{me} Vacaresco (Roumanie) ont été, comme les années précédentes fidèles au poste que nous leur souhaitons voir occuper longtemps encore. — Et comme chaque année, également, c'est sur la Ve Commission de l'Assemblée, la « Commission humanitaire », comme l'appelle M^{me} Vacaresco, celle qui se spécialise dans l'étude des problèmes sociaux, qu'ont été dirigées les activités des femmes déléguées — exception faite toutefois de la



Mrs. MACKINNON
Déléguée suppléante d'Australie à la S. d. N., membre du Comité de la Croix-Rouge australienne.

II^e Commission (questions techniques), à laquelle ont siégé Mrs. MacKinnon, Wicksell, M^{me} Vacaresco et la duchesse d'Atholl, et de la VI^e Commission (questions politiques), où la place de la femme juriste de haute valeur qu'est M^{me} Wicksell était tout naturellement marquée. Nous tenons à le relever tout spécialement ici, car admettre les femmes à ces Commissions, c'est reconnaître leurs capacités professionnelles spéciales, au lieu de considérer, comme on a trop paru le faire lors des premières Assemblées, que les femmes étaient bonnes surtout pour régler les problèmes de moindre importance qui se posent à la Ve Commission.

On peut d'ailleurs se demander s'ils sont de moindre importance, les objets inscrits à l'ordre du jour de la Ve Commission? Ce serait toucher au débat entre ceux qui voudraient que la S. d. N. limitât son activité aux problèmes politiques et qui la critiquent de s'occuper de questions d'un autre ordre, et ceux qui, au contraire, estiment que son activité peut être bienfaisante partout. Nous n'hésitons pas, pour notre compte, à nous ranger parmi ces derniers, pensant d'une part que, plus d'intérêts communs ont les peuples et leurs représentants entre eux, mieux ils peuvent se connaître, s'apprécier, et par conséquent vivre en paix; et d'autre part que l'influence de l'organisme de Genève est indispensable pour amener la solution de certains problèmes vitaux pour les nations: croit-on, par exemple, que, sans la S. d. N., nous aurions fini par aboutir en Suisse à la ratification de la Convention de La Haye sur les stupéfiants, et à l'élaboration de la loi fédérale sur le même sujet? que l'odieux trafic de chair humaine n'est pas poussé dans ses derniers retranchements par l'action coordonnée demandée par la S. d. N.? que, si la réglementation de la prostitution perd de plus en plus de son prestige, c'est grâce aux travaux et aux enquêtes de la S. d. N.? ... C'est pourquoi, loin de critiquer l'extension de l'activité de la S. d. N. dans le domaine social, nous nous en félicitons au contraire vivement — différent sur ce point notamment avec l'opinion exprimée à la V^{me} Commission par la duchesse d'Atholl. « L'eau froide peut être utile, hygiénique, rafraîchissante et propre, écrivait à ce sujet, avec une charmante malice, notre confrère féministe anglais *Time and Tide*; mais pas trop n'en faut, car le moins qui puisse arriver est qu'on s'en lasse, et le pire qu'on s'y noie. Or, maintenant qu'il est possible d'évaluer la participation des différentes délégations à l'Assemblée de Genève, nous sommes bien obligées de constater que l'apport de la délégation britannique a surtout consisté en eau froide: M. Amery, M. Samuel, M. Smit, Sir Cecil Hurst, M. Austen Chamberlain... et la duchesse d'Atholl en a inondé avec une grâce admirable l'enthousiasme des Commissions où elle siégeait... » Il s'agissait du travail de la demi-Commission consultative récemment créée de Protection de l'Enfance, dont les travaux ont été résumés ici même¹ et qui avait élaboré un programme d'activité qui a paru effrayer quelques-uns des délégués chargés d'examiner son rapport. Le Maharadjah de Patiala (Indes), notamment, a fait objection de façon aimablement voilée à l'étude du gros problème soulevé par Dr Luisi, à la demande de l'Alliance Internationale pour le Suffrage; celui de l'âge de mariage des enfants; et la duchesse paraissait craindre — mais sans doute était-ce la crainte de son gouvernement, dont elle devait défendre l'opinion — que l'activité de la Commission ne débordât sur des problèmes d'ordre national; alors que M^{me} Jahn, M^{me} Vacaresco, Mrs. MacKinnon ont, au contraire, soutenu le programme d'activité de la Commission, en insistant sur l'importance capitale de la protection de l'enfance. La nécessité d'éviter le double emploi avec l'Organisation d'hygiène de la S. d. N. en ce qui concerne l'hygiène infantile a été également discutée, et la Ve Commission, sur le rapport de M. Sigimura (Japon), s'est ralliée à l'unanimité à la proposition de demander à l'Assemblée un crédit de 50.000 fr. pour les travaux de la Commission consultative de protection de l'enfance, crédit qui a été voté, mais avec quelques précisions concernant la compétence de la Commission, et en déchargeant effectivement celle-ci des questions d'hygiène infantile pour les remettre à l'Organisation d'hygiène. Peut-être, en effet, la



Duchesse d'ATHOLL

Déléguée suppléante de Grande-Bretagne à la S. d. N.; députée à la Chambre anglaise; secrétaire d'Etat au ministère de l'Education.

Commission consultative, dans son ardeur de néophyte, et surtout, croyons-nous, du fait que le champ de la protection de l'enfance est infiniment vaste, et qu'elle était composée de spécialistes trouvant naturellement chacun que sa spécialité était d'importance capitale!, avait-elle par trop distendu les limites de ses possibilités? Cet argument nous paraît plus valable que celui, avancé par la duchesse d'Atholl, que la Commission risquerait de par la réalisation de son programme de toucher à des problèmes d'ordre national: car, si chaque nation entendait de la sorte se mettre à l'abri de toute réforme demandée par la S. d. N., comment serait-il possible alors d'accomplir ces réformes internationalement? ...

Hâtons-nous en revanche de signaler que ce ne fut pas de l'eau froide, mais une conviction très profonde, que la duchesse d'Atholl apporta d'autre part en contribution au rapport sur la situation des femmes et des enfants réfugiés dans le Proche-Orient. Nos lecteurs savent qu'il s'agit ici des malheureuses victimes de la guerre dans les régions dévastées par les Turcs, et que la S. d. N. entretient pour elles deux asiles, l'un à Constantinople, sous l'autorité de Dr. Kennedy, l'autre à Alep, dirigé par une femme, une Danoise, Miss Karen Jepp. Chaque année, des crédits doivent être votés par l'Assemblée pour l'entretien de ces asiles et la continuation de cette œuvre, et il arrive parfois que l'Assemblée, en veine d'économie, se fasse un peu tirer l'oreille: l'an dernier, un petit conflit avait failli surgir à ce propos entre la IV^e Commission (Finances) et la Ve Commission. Cette année, et on peut en remercier l'éloquence claire et documentée de la duchesse d'Atholl, l'Assemblée a voté sans opposition les 75.000 fr. demandés, dont 45.000 pour Miss Jepp. Le chiffre paraît gros: qu'est-il en réalité auprès de pareilles misères? ...

La place nous manque malheureusement pour traiter en détail des autres objets à l'ordre du jour des séances de la Ve Commission: l'opium, par exemple, cette épineuse et complexe question, au sujet de laquelle il fut décidé d'envoyer une Commission d'enquête en Perse, ce pays en ayant témoigné un désir tout aussi vif que la Chine manifesta le contraire en ce qui la concernait! ; la création pour les réfugiés russes d'une colonie en Amérique du Sud, et l'établissement d'une République arménienne dans le Caucase: deux projets pour lesquels le Haut-Commissaire, le Dr Nansen, combattit pied à pied dans les deux sous-Commissions présidées avec beaucoup de distinction et de savoir-faire par la duchesse d'Atholl, et que Mrs. MacKinnon soutint, en ce qui concerne les Arméniens, avec chaleur et conviction, en séance plénière; etc., etc. Car nous voudrions encore parler des travaux auxquels participèrent des femmes de la II^e Commission, et l'espace nous est, malheureusement, limité.

C'est la II^e Commission, en effet, qui, sous la rubrique « Questions techniques » avait à s'occuper (en plus de questions aussi variées que le relèvement financier de l'Autriche et de la Hongrie, les communications et le transit, l'Organisation d'hygiène, l'Institut de coopération intellectuelle à Paris, le projet Ciraolo pour venir internationalement en aide aux populations frappées de calamité, etc., etc.) d'un problème qui intéresse directement les femmes: la propagande en faveur de la S. d. N. par l'enseignement de la jeunesse. Là aussi, malheureusement, la duchesse d'Atholl — malicieusement surnommée dans

¹ Voir le *Mouvement Féministe*, n° 215.

l'intimité la duchesse de *Not at all* (pas du tout)! — répandit à nouveau de l'eau froide sur les suggestions généreuses de certains pays: le délégué de l'Uruguay, notamment, avait proposé l'établissement de manuels scolaires, ce qui parut effrayer le gouvernement britannique, surtout soucieux, a-t-il semblé durant toute cette session, d'écartier tout ce qui pourrait ressembler, même de loin, à une ingérence de la S. d. N. dans ses affaires. Au contraire, Mrs. MacKinnon, M^{me} Vacaresco, M^{me} Larsen-Jahn, et avec elles plusieurs délégués masculins, insisterent sur l'utilité de cet enseignement, et apportèrent des précisions intéressantes sur ce qui se fait déjà à cet égard dans leurs pays respectifs (la Suisse nous semble, par parenthèse, remarquablement retardée dans ce domaine). Aussi la résolution fut-elle adoptée, dont nous donnons ci-après le texte:

« L'Assemblée constate avec satisfaction que la plupart des Etats membres de la Société ont donné suite aux résolutions adoptées par la cinquième Assemblée au sujet de l'enseignement à donner à la jeunesse sur les idéals de la Société des Nations et sur le développement des relations entre la jeunesse des différents pays. Elle exprime sa satisfaction du rapport sur cette question, qui a été préparé par le Secrétaire général, et estime que ce rapport devrait être considéré comme une première étape.

« En conséquence, elle invite le Conseil:

« 1^o A examiner la possibilité de demander à tous les Etats membres de la Société des Nations et aux autres Etats de tenir le Secrétaire général au courant du progrès de cette question dans leur pays en ce qui concerne les différents points mentionnés dans le rapport et de transmettre au Secrétaire général toutes les publications sur ce sujet dès leur apparition;

« 2^o A charger le Secrétaire général de faire réunir les informations ci-dessus mentionnées. Ces informations devraient être, de temps à autre, communiquées aux Etats membres de la Société et aux Etats intéressés à la question;

« 3^o A transmettre le rapport du Secrétaire général, ainsi que les propositions présentées par les délégations du Chili, de Haïti, de Pologne et d'Uruguay à la Commission de coopération intellectuelle en la priant d'étudier la possibilité de réunir un sous-comité d'experts; celui-ci examinerait les méthodes les mieux appropriées en vue de coordonner tous les efforts officiels et non officiels pour faire connaître à la jeunesse du monde entier les principes et le travail de la Société des Nations et à habituer les jeunes générations à considérer la coopération internationale comme la méthode normale de conduire les affaires du monde. »

Nous aurons d'ailleurs prochainement l'occasion de revenir sur le rapport présenté par le Secrétariat, auquel fait allusion cette résolution, et qui contient foule de renseignements intéressants, car nous estimons que les femmes peuvent beaucoup dans ce domaine, et que, tant par leur action au sein de leurs Associations que par leur propagande officielle ou privée, elles

ont en main les moyens de faire mieux connaître et comprendre les buts de la Société des Nations, et par conséquent de contribuer à asseoir de plus en plus solidement la force morale de cette dernière, qui est sa force essentielle. C'est d'ailleurs ce qu'a fort bien compris le Conseil International des Femmes, quand il a demandé que les Sociétés internationales pussent collaborer dans ce domaine aux efforts des gouvernements.

Force nous est de clore ici ce bref aperçu, malgré tous les détails intéressants qu'il serait utile de glaner encore dans les comptes-rendus des séances de l'Assemblée ou des Commissions. Nous croyons cependant en avoir assez dit pour montrer combien, chaque année davantage, s'affirme la participation féminine aux travaux de la S. d. N., combien se dessinent les individualités au cours des débats, et comment les femmes ne se bornent pas à en être de passives spectatrices, mais y appartiennent des opinions, discutables parfois, mais marquées au coin de leur personnalité. Cette participation est éminemment utile à l'œuvre de paix que nous entourons de nos vœux; mais elle est aussi utile à l'œuvre féministe, en prouvant la parfaite compétence des femmes à débattre, sur un pied d'égalité avec les hommes, des problèmes de la collectivité.

J. GUEYBAUD.

P.-S. Nous avons eu la curiosité de faire le relevé du nombre des femmes journalistes auprès de l'Assemblée, et nous arrivons au chiffre total de 24, dont 7 pour la Grande-Bretagne seulement. La France, l'Amérique et l'Allemagne fournissent ensuite le plus fort contingent.

Silhouettes d'Américaines

1. PERCEPTRICE D'IMPÔTS.

Une femme jeune et charmante, d'une élégance à la fois sobre et raffinée, à en juger par la photo que j'ai sous les yeux, et qui est perceptrice des impôts de la ville et du district de Chicago, voilà de quoi étonner les lecteurs d'un journal européen. Nous n'avons encore jamais eu dans notre vieux monde l'occasion d'associer la notion de grâce à celle de l'impôt: bien au contraire, hélas!

Mrs. Mabel Reinecke est la première femme nommée à pareil poste, même en Amérique où tout arrive et rien n'étonne. Déjà étant jeune fille, elle s'intéressait vivement aux affaires de la ville, et cet intérêt pour la politique locale fit d'elle, — c'était inévitable, — une très bonne suffragiste. Elle était si jeune quand elle fit partie pour la première fois d'un comité féministe, qu'on l'y surnomma *Baby member*. Ce fut au cours de son activité suffragiste qu'un

VARIÉTÉ POUR LES PETITS

I. La Pouponnière du Camouflage.

Tout en haut de Belleville, le faubourg parisien bruyant et malodorant, voici la montée raide de la rue de l'Atlas, entre des usines et des maisons grises. Une petite porte dans un haut mur ouvre sur un jardin, en pente comme la rue, et tout fleuri de dahlias et de capucines.

Après le jardin, la maison, ou plutôt les maisons, l'ancienne et la nouvelle. L'ancienne, c'est cette Pouponnière, — salle d'allaitement et crèche, — que créa en pleine guerre le service de santé du gouvernement militaire de Paris. Ici, les ouvrières, qui fabriquaient dans les usines environnantes les fausses prairies des services de camouflage de l'armée française, venaient allaiter leurs enfants.

Cette petite maison basse sous son toit qui se prolonge en avant, est décorée extérieurement de croquis en couleurs de gosses, merveilleusement élevés par ce grand artiste, le peintre Willette. Car Willette, ainsi que d'autres peintres, avaient été mobilisés pour diriger la confection des verdures de camouflage, et, dans ses heures de loisir, amusé par les gosses qui s'ébattaient autour de lui, il les fixa au mur à larges coups de son pinceau magique.

La guerre finie, l'administration militaire céda cette salle d'allai-

tement à une société civile qui lui conserva son nom pittoresque de *Pouponnière du Camouflage*.

Grâce au tant pour cent prélevé par l'Assistance sur les transactions du Pari mutuel, on put construire une belle Pouponnière toute blanche et toute neuve, avec un escalier extérieur à double rampe et quasi monumental, inutile et inutilisé, paraît-il, tout le service de la maison passant par un escalier plus modeste.

Telle quelle, avec son escalier de pur ornement, sa véranda qui happe le soleil, ses locaux modernes, bien distribués, bien agencés et sentant encore le vernis frais, elle est l'asile idéal pour les marmots bellevillois dont les mamans travaillent dans les usines voisines.

Un vaste dortoir: vingt bébés tout petits et tout neufs dorment dans leurs couchettes sans s'éveiller aux hurlements d'un poupon qui souffre de colique ou de vague à l'âme. C'est l'heure bénie de la sieste des petits, et les adultes proposés à leur garde respirent un peu. C'est que la journée est bien remplie. Avant la cloche de l'usine, à 7 heures, chaque mère apporte son nourrisson. On le déshabille, on le baigne, on l'emmaillotte de langes propres, on le couche, et il attend ainsi jusqu'à 10 heures le retour de sa nourrice. Celle-ci passe une blouse blanche, allaité l'enfant, puis retourne en hâte à son travail. A 13 heures, avant d'entrer à l'usine, et à 16 heures, elle revient; puis, à 19 heures, elle emporte son gosse, revêtu de son costume de ville, si on peut dire ainsi. Quand il faut une alimentation de secours, le flacon de lait, stérilisé à la Pouponnière, est cédé au prix coûtant.